



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Marseille, le 02/11/2023

Service Biodiversité, Eau et Paysages

Nos réf. : SBEP/USP/2023-390

Affaire suivie par : Bertrand VEDOVATI

bertrand.vedovati@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 04 88 22 62 63 - **Port :** 06 11 69 14 34

Le Directeur

à

Monsieur le Préfet

Préfecture des Hautes-Alpes

28 rue de St Aray

BP 80100

05011 GAP cedex

À l'attention de Mme Merzougui

Site classé « Vallée de la Clarée et Vallée Étroite »

Aménagements des parkings en Vallée Étroite

Rapport de la DREAL pour la CDNPS des Hautes-Alpes du 05 décembre 2023

Objet de la saisine de la Commission

La Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites est saisie dans le cadre d'une demande d'autorisation spéciale de travaux au titre de la protection des sites, en application de l'article L 341.10 du code de l'environnement.

36, Boulevard des Dames - 13002 Marseille - Tél. : 04 88 22 61 00

Adresse postale : 16, rue Zattara - CS 70248 - 13331 Marseille cedex 3

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr>

En mars 2006, le document d'orientation du projet d'Opération Grand Site (OGS) Vallée de la Clarée et Vallée Étroite était validé par la Commission Supérieure des Sites Perspectives et Paysages.

Les responsables des collectivités locales et la Communauté de Communes du Briançonnais, pilote de l'OGS, souhaitent offrir aux visiteurs des vallées préservées, favoriser un tourisme doux, durable et responsable qui respecte les conditions de vie des habitants, et qui génère des retombées économiques au plan local. Des aménagements importants ont ainsi été réalisés pour la vallée de la Clarée (mise en place de navettes, de parkings et d'arrêts notamment).

La commune de Névache souhaite à présent s'investir sur la Vallée Étroite en collaboration transfrontalière avec la commune de Bardonecchia (Italie) : il s'agit de revoir l'offre de stationnement en Vallée étroite dans la continuité de la mise en place d'une navette depuis Bardonecchia.

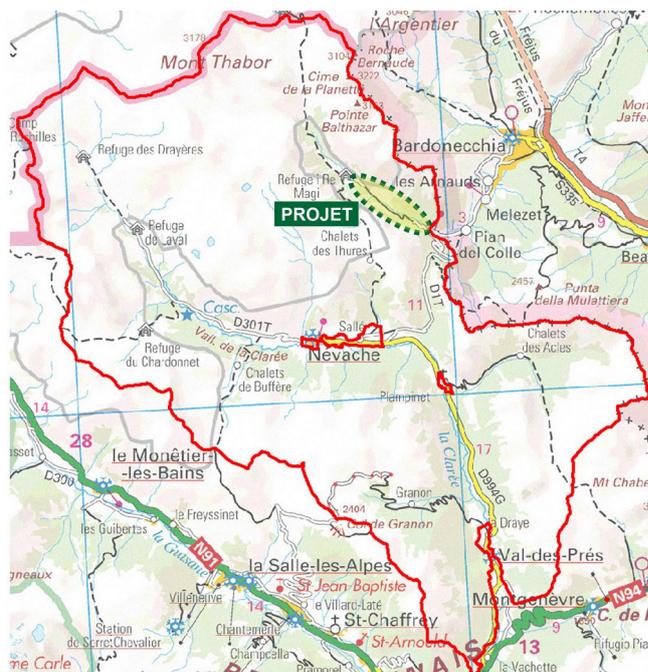
En effet, afin de préserver l'environnement et de faciliter les déplacements, des navettes ont été proposées conjointement par la Communauté de Communes du Briançonnais et la ville de Bardonecchia entre Pian del Colle à Bardonecchia – Italie et les Granges à Névache – France du 8 juillet au 27 août 2023 inclus pour 2€ le trajet aller-retour.

Le projet soumis à la Commission vise à réduire le nombre de véhicules qui stationnent (trop souvent de manière inappropriée) dans la Vallée Étroite en période estivale et d'offrir aux visiteurs qui n'utilisent pas les navettes des parkings revus, redimensionnés et mieux intégrés au site classé.

Localisation des travaux

La totalité des travaux s'inscrit le long de la Vallée Étroite :

NB : en rouge figure le périmètre du site classé



36, Boulevard des Dames - 13002 Marseille - Tél. : 04 88 22 61 00

Adresse postale : 16, rue Zattara - CS 70248 - 13331 Marseille cedex 3

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr>

Objet des travaux

D'après le dossier, en 2022 (les chiffres de 2023 ne sont pas encore stabilisés) une estimation de la fréquentation de la Vallée Etroite a été faite à partir des données issues des parkings payants, des comptages réalisés sur les parkings non payants par le bureau d'étude missionné par la commune de Névache et de la fréquentation de la navette. Il est ainsi estimé qu'en moyenne de début juillet à fin août 600 à 800 personnes viennent en Vallée Etroite par jour, avec un pic de fréquentation pouvant atteindre 1200 à 1500 personnes par jour.

L'étude de terrain de l'été 2022 a notamment fait ressortir :

- un envahissement de voitures stationnées en bord de route ou poches de parking sur un linéaire de 2.5 km,
- une sous-utilisation des navettes,
- des incivilités : refus de paiement du stationnement, sans justificatif de propriété dans la vallée, des comportements dangereux (feux sous couvert forestier en vallée),
- des interdictions de camping et de stationnement non respectées,
- de multiples signalétiques disparates sans effet sur les comportements,
- et enfin une surface de parkings cumulées bien supérieure à la surface du hameau engendrant un impact paysager fort à la fois en scénographie d'approche par la route et en vision dominante depuis les sentiers en versant.

Dans le cadre des travaux projetés, les actions susceptibles d'avoir un impact sur le site classé sont :

- l'aménagement des parkings proches du hameau des Granges en fond de vallée (restructuration de deux parkings existants, fermeture d'un parking et réaménagement partiel d'un quatrième),
- l'aménagement des parkings autour de la Bergerie (activité commerciale) avec arrêt navette et parking relai forte fréquentation,
- des aménagements légers (troncs d'arbres, branchages, clôture agricole...) pour mettre en défens les accotements et parkings à fermer,
- une amélioration ponctuelle de sentiers érodés par création d'emmarchement en rondins bois, suppression de sentes secondaires par dépôt de branchages en amont et aval de séquences et renaturation naturelle en prairie,
- la reconduction de 2 places à feux officiels et sécurisées.

Ces travaux relativement légers prévoient très peu de terrassements, sans apport de terre exogène, en reprofilant simplement l'existant, en équilibrant les déblais / remblais avec des pentes douces. La renaturation des prairies avec des essences locales sera favorisée par scarification de surface et régénération naturelle. Si à moyen terme, la renaturation est insuffisante, un projet de réensemencement avec une récolte de graines prélevées sur les prairies locales et limitrophes sera engagé. Concernant les voies de circulation, l'utilisation

d'un mélange "terre-pierre" enherbé est retenu pour les parkings les plus fréquentés, une grave compactée sera privilégiée pour les cheminements.

Pour les rares plantations prévues, l'approvisionnement sera fait en jeunes plants labellisés végétal local. Les plantations arborées auront un effet paysager à moyen et long terme (10 / 20 ans), technique plus durable dans un environnement naturel comme la Vallée étroite. Pour les arbustes l'effet est plus rapide (4 / 5 ans).

Enfin, il s'agira de simplifier et d'homogénéiser la signalétique, sur support bois, coordonnée celle de la vallée de La Clarée.

Illustrations des travaux projetés (se reporter au dossier pour davantage de vues)



Mise en défens par tronc d'arbre couché sur le sol



Barrière bois, modèle existant reconduit

Avis du rapporteur

- Compatibilité du projet avec la préservation du site classé

Le projet aura des impacts très limités sur le site classé (faibles terrassements) et engendre une amélioration significative des espaces. En effet, à ce jour l'offre de stationnement est pléthorique et entraîne notamment une multitude de comportements non souhaités (stationnement anarchique) qui dénaturent le site et posent également des problèmes de sécurité (feux, stationnement sous des barres rocheuses en dépit de la signalisation, etc...).

Il n'y a donc aucune incompatibilité avec la préservation du site classé et de surcroît une véritable amélioration du site dans la Vallée Étroite, cette dernière étant à ce jour victime de son attrait suscité par la beauté de ses paysages.

- Incidence du projet sur les enjeux environnementaux en présence

Une évaluation des incidences du projet a été conduite, elle n'a révélé la présence d'aucune espèce patrimoniale remarquable dans les emprises des travaux prévus. Il s'agit d'écosystèmes courants et les travaux prévus ne modifieront pas significativement les habitats impactés. Cela dit, tous les travaux seront coordonnés en fonction des préconisations dictées par la préservation du site Natura 2000 :

- délimitation des travaux pour éviter la divagation d'engins,
- nettoyage du matériel pour ne pas introduire de plantes invasives et kit antipollution,
- travaux prévus en automne selon un calendrier de moindre impact sur la biodiversité.

C'est pourquoi la DREAL propose à la Commission un avis favorable, sans réserve.

La cheffe du Service Biodiversité,
Eau et Paysages

Hélène SOUAN

Copie à :

- Sous-préfecture de Briançon
- DDT des Hautes-Alpes
- UDAP des Hautes-Alpes